



Dossier de presse

FPS - FEMMES PRÉVOYANTES SOCIALISTES
OCTOBRE 2021

**UNE MAJORITÉ D'AIDANTS
PROCHES SONT DES FEMMES :
CESSONS DE MASQUER
CETTE RÉALITÉ !**



www.femmesprevoyantes.be

Une étude pour changer de regard sur les aidants proches

En cette semaine d'actions et d'interpellations au sujet des aidants proches en Wallonie et à Bruxelles, les Femmes Prévoyantes Socialistes publient leur nouvelle étude « Aidant·e·s proches : tour d'horizon dans une perspective de genre ».

Par cette étude d'éducation permanente, nous apportons un regard singulier sur la thématique des aidants proches, en démontrant l'importance de prendre en compte la dimension de genre sur ce thème. Pourquoi ? Parce que **sur les 7 premiers mois de l'année 2021, 75,34% des personnes ayant bénéficié du congé d'aidant·e proche (avec allocation) sont des femmes**¹. Le déséquilibre femmes-hommes se marque également dans la prise du congé pour assistance médicale et pour soins palliatifs.

Le chapitre « juridique » de cette étude est l'occasion d'émettre une critique de la loi actuelle au regard, notamment, d'un **statut d'aidant·e trop limité** qui passe sous silence les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes. Le chapitre « socio-économique » porte sur la valeur économique du *care*, tant informel que formel², et sur les **inégalités de classe et de race**³ qui façonnent ce secteur d'activités. Enfin, un chapitre « santé » explore les multiples **conséquences en matière de santé mentale et physique** que le rôle d'aidant·e a sur les personnes, et plus particulièrement sur les femmes, qui l'endossent. Ce tour d'horizon thématique se termine par un relevé de **divers questionnements et recommandations** pour garantir un meilleur soutien aux aidant·e·s et une meilleure prise en charge des personnes en perte d'autonomie.

¹ ONEM, *Statistiques interactives – Congés thématiques*, <https://lstu.fr/RKmYJVS5>

² Le « *care* formel » recouvre l'aide et les soins prodigués par des travailleuses·eurs dans le cadre de l'exercice de leur profession et dont les prestations ont été convenues par un contrat de travail ou tout autre document officiel. C'est l'inverse du « *care* informel » où les personnes qui aident et soignent sont des membres de la famille et de l'entourage et n'agissent pas dans le cadre d'une relation de travail contractualisée.

³ Nous utilisons le terme « race » pour montrer que la société continue de s'organiser (et discriminer) sur base d'une croyance en l'existence de races différentes entre les individus.

Pourquoi autant de femmes prennent-elles soin des autres ?

Quels facteurs peuvent expliquer cet investissement majeur des femmes dans le « prendre soin » d'autrui ? Nous en épinglons ici trois, développés par ailleurs dans notre étude :

- Les attentes envers les femmes à pouvoir « prendre soin » (et dès lors cette non-attente vis-à-vis des hommes) sont forgées dès l'enfance, par la **socialisation genrée**. L'anthropologue Françoise Héritier précise : « [...] les univers dans lesquels évoluent les garçons et les filles sont très largement différenciés dès la naissance (jeux, aménagement de la chambre et habillement), avant même que les enfants soient en mesure d'avoir eux-mêmes des préférences »⁴.
- Les personnes en situation de handicap, de maladie ou de vieillesse ne possèdent pas, ou du moins possèdent différemment, **les capacités valorisées par le modèle de la masculinité dominante**, comme la force physique et mentale, l'esprit d'entreprendre, la détermination, la persévérance ou l'imperturbabilité. Les femmes, en tant qu'aidantes proches, « récupèrent » à leur charge toutes ces personnes qu'une frange de la population préfère ignorer.
- Le montant de l'allocation compensatoire pour le congé aidant-e proche est de 765,33€ net par mois pour les travailleuses-eurs cohabitant-e-s. **Ce faible montant n'est pas propice à impliquer les hommes dans ce rôle** car il leur sera rarement rentable de préférer cette allocation à leur salaire. Ce montant contribue à maintenir les femmes dans le sacrifice de leur carrière et l'appauvrissement économique.

Devenir aidant-e proche devrait pouvoir être un vrai choix et pas la résultante d'une organisation bancaire de la société en défaveur des femmes (stéréotypes de genre, inégalités salariales, sous-financement des soins de santé, allocations sociales faibles, etc.).

⁴ HÉRITIER Françoise (dir.), *Hommes, femmes : la construction de la différence*, Éditions Le Pommier et Universcience, Paris, 2005, p. 87.

Quelles sont nos recommandations ? (extraits choisis)

- **Adaptation des horaires, réduction du temps de travail, télétravail, octroi de jours de congé spécifiques comme le congé aidant-e proche, organisation de réunions thématiques, création d'un livret de ressources** sont autant de mesures proactives et ciblées que le monde du travail peut prendre pour faciliter l'articulation vie privée-vie professionnelle des aidantes.
- Il est nécessaire d'**appliquer le *gender mainstreaming* à la politique de soutien aux aidant-e-s proches** car cette analyse stratégique permettrait, par exemple, d'identifier que la lutte contre les stéréotypes de genre tout comme l'existence de structures d'accueil de qualité, en suffisance et à prix abordable, sont des conditions *sine qua non* pour que les droits des femmes ne se perdent pas face aux droits des aidant-e-s proches.
- **Sensibiliser le secteur médical et assurer le suivi du duo aidé-e-aidant-e afin d'améliorer leur santé respective.** Selon Serge Guérin, sociologue français, « beaucoup d'aidant-e-s se plaignent d'être transparent-e-s aux yeux des médecins, qui prennent rarement le temps de leur demander, tout simplement, comment elles-ils vont, elles-eux »⁵. Il est donc essentiel de sensibiliser le corps médical à considérer les aidant-e-s proches comme étant aussi des malades potentiels au-delà de l'aide informelle qu'elles-ils prodiguent.
- La·le proche aidé·e, tout comme l'aidant·e proche, doit disposer des conditions suffisantes pour opérer un choix réel et éclairé : celui de rester chez soi et de bénéficier d'une aide à domicile ou de faire appel à un centre résidentiel, celui d'être aux côtés de la personne aidé·e ou de passer le relais à des professionnel·le·s. Cela implique un **refinancement du secteur non-marchand mais aussi des mesures sociales fortes**, comme l'augmentation des montants des pensions et le rehaussement des allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté.

⁵ GUÉRIN Serge, « De la société civile à l'assemblée », *L'école des parents*, 2015/6 (N° 617), pp. 24-25.

Qui sommes-nous ?

Les Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS) sont un mouvement féministe, de gauche, laïque, progressiste et mutualiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Dans cette optique, le service Études des FPS est chargé de produire des contenus vulgarisés sur des sujets relatifs aux quatre axes thématiques suivants : Santé; Familles laïques et égalitaires; Participation à l'espace public et Déconstruction des rôles sociaux. Ces productions viennent soutenir, en amont comme en aval, le travail des équipes de terrain. En outre, par le biais d'interpellations et de mandats, les FPS portent leurs constats et revendications auprès du monde politique et de différents organismes publics.

Toutes nos productions (analyses, études, outils pédagogiques, magazines, communiqués de presse etc.) sont disponibles gratuitement sur notre site : www.femmesprevoyantes.be

Pour contacter notre service études : Laudine Lahaye - laudine.lahaye@solidaris.be - 02/515 17 67

Avec le soutien de :

